VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Lundi Huit du mois de Novembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRÉ – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: M. Cédric CORNET (empêché; pouvoir donné à M. Teddy BARBIN) – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Michel HOTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY (a définitivement quitté la séance au point n°2) – M. Jimmy DAMO (excusé; pouvoir donné à M. Louis ANDRE) – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE (excusé; pouvoir donné à M. Sébastien THOMAS) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAIDE) – M. Lucas ALBERI (excusé; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Mme Nadia CELINI – M. Julien DINO (excusé) – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
MUNICIPAUX AU SEIN DES
ORGANISMES EXTÉRIEURS

CM-2021-6S-DAJ-72

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L2121-33 et L2122 et suivants ;

Vu la délibération n°CM-2020-2S-DAG-12 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des délégués municipaux au sein des divers organismes ;

Vu la délibération n° CM-2020-3S-DAJ-27 du conseil municipal en date du 6 août 2020 portant modification de la délibération n° CM-2020-2S-DAG-12 du 23 juillet relative à la désignation des délégués dans les divers organismes ;

Considérant qu'en application de la clause générale de compétence (art L 2121-29), cette désignation relève du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal peut désigner parmi ses membres, des délégués qui seront appelés à siéger au sein des organismes et ainsi participer à leurs travaux :

Considérant que la volonté du maire que des membres de l'équipe municipale puissent représenter la collectivité au sein des différents organismes extérieurs ;

Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser la bonne administration de la commune ;

Sur proposition du maire et en application des articles L5211-8, L2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 : De modifier la délibération n°CM-2020-2S-DAG-12 du 23 juillet 2020 relative à la désignation des délégués municipaux au sein des divers organismes.
- Article 2 : D'abroger la délibération n° CM-2020-3S-DAJ-27 du 6 août 2020 portant modification de la délibération n° CM-2020-2S-DAG-12 du 23 juillet relative à la désignation des délégués dans les divers organismes.
- Article 3 : De désigner comme suit, les délégués appelés à siéger au sein des organismes suivants :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG)

REPRÉSENTANTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
1 titulaire	- Guy BACLET
1 suppléant	- Le maire

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE (SYMEG)

REPRÉSENTANTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
2 Délégués titulaires	- Jules FRAIR
	- Jimmy DAMO
2 Délégués suppléants	- David LUTIN
	- Emmery BEAUPERTHUY

SYNDICAT INTERCOMMUNALE POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PLAGES DE GUADELOUPE (SIPS)

REPRÉSENTANTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
2Titulaires	- Liliane MONTOUT
	- Sylvia HENRY

SYNDICAT INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE GOSIER/ABYMES/POINTE-À-PITRE (SIPGAP)

REPRÉSENTANTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
2 titulaires	- Mévice VERITE
	- Nina PAULON

Article 4:

La composition des autres organismes figurant dans la délibération n°CM-2020-2S-DAG-12 du 23 juillet 2020 demeure inchangée.

Article 5:

Le maire et la directrice générale des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

1 2 NOV. 2021

Et publication ou notification

1 2 NOV. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 8 novembre 2021

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire emple he La Première Adjoirie

- Liliane MONTOUT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification de la délibération relative à la désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs

Date de transmission de l'acte :

12/11/2021

Date de réception de l'accusé de

12/11/2021

réception :

Numéro de l'acte :

CM20216SDAJ72 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20211108-CM20216SDAJ72-DE

Date de décision :

08/11/2021

Acte transmis par :

Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants

5.3.6. Autres